





Le dossier en double exemplaire à constituer pour inscription au tableau de l'ordre comporte les documents suivants :

Dossier d'inscription à l'ordre		Secteur privé	Secteur public	Téléchargement
Une demande d'inscription		+	+	
Photocopie légalisée du Diplôme de docteur en médecine		+	+	
Bulletin n° 3 du casier judiciaire,		+	+	
Photocopie légalisée de la carte d'identité nationale		+	+	
Déclaration sur l'honneur légalisée du demandeur certifiant la non inscription à un Ordre des Médecins Etranger		+	+	
Photo d'identité du demandeur		+	+	
Un Contrat d'association dans le cas d'un cabinet de groupe		+	-	
Justificatifs du règlement des cotisations annuelles	Les *cotisations ordinales	+	+	
	Les frais *d'Installation	+	-	
Un Contrat de bail légalisé ou acte de propriété		+	-	
Convention conclue entre une clinique ou établissement assimilé et le médecin		+	-	
Photocopie légalisée de décision de recrutement dans le service public		-	+	
Photocopie de la plaque professionnelle		+	-	

***Cotisation ordinale= 700 Dhs ; Frais d'installation : médecin généraliste =1000 Dhs, médecin spécialiste = 2000 Dhs. (Article 103 du règlement intérieur).**

NB : Pour le corps militaire, le dossier à constituer est identique que celui du secteur public, adjoindre avec, un certificat de présence au corps